



HAL
open science

Univers de croyance, mondes possibles et contrefactuels chez François de Rosset

Marie-Luce Demonet

► To cite this version:

Marie-Luce Demonet. Univers de croyance, mondes possibles et contrefactuels chez François de Rosset. Les Histoires tragiques de François de Rosset, séminaire Pasquale, Bruna Conconi, Ruggiero Campagnoli, Anna Soncini, Oct 2009, Cesenatico, Italie. pp.71-103. <halshs-01219046>

HAL Id: halshs-01219046

<https://shs.hal.science/halshs-01219046v1>

Submitted on 27 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

Univers de croyance, mondes possibles et contrefactuels

chez François de Rosset

Marie-Luce DEMONET

Professeur émérite de littérature française, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance/ CNRS UMR 7323, Université de Tours, France, Membre senior honoraire de l'Institut Universitaire de France.

Version d'auteur, révisée. Texte d'abord paru dans *Les Histoires tragiques de François de Rosset*, actes du séminaire de Cesenatico, 2009, dir. Bruna Conconi, Bologne, I libri di Emil, 2014, p. 71-103.

Mise à jour : 27 janvier 2025

CC BY-NC-SA 4.0

[71] Cette lecture des *Histoires Tragiques* tente de cerner les « univers de croyance » impliqués par les recueils de 1619 à 1623, en partant de leur définition philosophique et linguistique¹. Une telle approche est liée à la notion de « monde possible » telle qu'elle émerge à la fin du Moyen Âge et telle qu'elle peut rendre compte de la frontière très perméable entre l'historiographie et l'écriture de fiction. L'outillage mental de l'époque ne consiste pas seulement dans les traités de poétique et de rhétorique, dans les préfaces aux romans, aux ouvrages historiques et aux traductions, mais aussi dans le substrat logique et métaphysique familier aux auteurs de cette époque et renouvelé par les courants néo-scolastiques du début des temps modernes.

Bien qu'elles se revendiquent comme un texte référentiel, les *Histoires* de Rosset sont un terrain remarquable de ce point de vue, parce qu'elles se situent à un moment d'absorption par la fiction d'éléments qui ont été écartés d'autres domaines : de la procédure inquisitoire² et de la nouvelle historiographie qui exclut de l'écriture de l'histoire tout ce qui peut altérer la « vérité » de l'événement, vérité dont Rosset ne cesse de se réclamer.

1. Univers de croyance

L'expression « univers de croyance » n'est pas prise ici dans le sens un peu vague que lui attribuent les spécialistes [72] de littérature, et restreint au rapport à la religion, mais selon le développement qu'en a donné Robert Martin dans *Pour une logique du sens* (1992) : les « univers de croyance » ne sont pas l'ensemble des croyances que l'auteur réel, François de Rosset, laisserait transparaître dans ses récits, mais ce que l'énonciateur croit vrai dans un monde et dans un temps

¹ Les références aux *Histoires tragiques* de Rosset sont l'édition de 1619 par Anne de Vaucher Gravili 2001, puis celle de 1623. Cette version de 1623 reproduit quatre des cinq histoires de la seconde partie des *Histoires Tragiques* publiées en 1620 et six autres dont une au moins pourrait être de Rosset (histoire de Protogésime et de Stamupha [9]). Cette seconde partie est notée II, suivie de numéros factices de [1] à [10] : l'éditeur n'a pas numéroté les deux premières ni les quatre dernières. Pour une analyse comparative des premières éditions des *Histoires tragiques*, voir la contribution de Magda Campanini dans ce volume et dans le numéro spécial de *Renaissance, Humanisme, Réforme* 73, 2011.

² Thierry Pech a montré qu'elle était devenue secrète à partir des années 1570, et qu'il s'agissait désormais de « rejouer » les procès en mettant en scène ce qui ne pouvait plus être connu, à l'exception notable de l'affaire Gaufridy dont le détail de la procédure avait été publié (2018, p. 118). Voir son étude du « crime » chez Rosset dans *Contre le Crime*, 2000, p. 103-112, « Rosset et le renouveau de l'histoire tragique ». Sur l'affaire Gaufridy : Marie-Madeleine Fragonard, « La nouvelle et le surnaturel. Sur la troisième nouvelle des *Histoires tragiques* de François de Rosset », 1997 ; Jean-Raymond Fanlo, « Du rituel au procès : l'affaire Gaufridy dans *l'Histoire admirable* de Michaëlis et dans les *Histoires tragiques* de François de Rosset », 2011, p. 119-130.

donnés³. « Monde » est ici compris dans ses sens épistémique et métaphysique de « monde construit dans l'esprit ». Ces univers de croyance permettent de considérer les différents niveaux énonciatifs de l'histoire tragique et de scruter le mode de fonctionnement de la fiction dans des histoires qui se prétendent toutes vraies. Comme Robert Martin, je distinguerai d'abord deux types d'univers :

- Les univers assumés par l'auteur en tant que responsable du paratexte et de commentaires qui défendent des valeurs qu'il croit vraies : la morale, le crime toujours puni, le caractère « exécrationnel » des crimes et des criminels, l'existence d'une Providence. Ils fondent la dimension idéologique des énoncés ;
- Les univers suscités par les énonciateurs des récits lorsqu'ils réécrivent l'histoire en suscitant d'autres histoires parallèles, soit en anticipant l'action à venir, soit par l'imagination rétroactive de l'action passée en prospectant ce qui *aurait pu arriver* : d'où l'articulation entre les univers de croyance, les contrefactuels et les mondes possibles⁴.

Le deuxième type sera ici mon objet principal. Ces dimensions idéologiques et rétro-narratives, en principe proscrites dans la nouvelle historiographie de la Renaissance comme relevant du commentaire ou de la fable, sont présentes dans les énoncés produits par toutes sortes de locuteurs, notamment les personnages des histoires, qui ont leurs univers de croyance idéologiques et leurs mondes possibles suscités par leurs propres discours, qu'ils soient ou non aveuglés [73] par les différentes passions qui filtrent la vérité : concupiscence, vanité, ambition, amour parental, amour conjugal ou illégitime, désir de possession, désir de vengeance, appétit de domination, etc. Rosset leur donne la parole et cet emboîtement plus ou moins contrôlé des univers de croyance ouvre les consciences – bonnes ou mauvaises – au narrateur omniscient, afin que le lecteur se place lui-même dans ce rôle de juge et de producteur d'univers de croyance qui ne sont pas tous idéologiquement et politiquement prudents.

Or, toutes les histoires des éditions de 1619 et de 1623⁵ contiennent au moins une de ces expressions particulières des univers de croyance, fondées sur des formulations hypothétiques ou contrefactuelles, fréquence qui semble distinguer Rosset de ses prédécesseurs.

Les univers de croyance sont décelables en discours dans les formes des énoncés introduits par « penser que, croire que, imaginer que », et dans les énoncés hypothétiques en « si », ou simplement dans les énoncés comportant un subjonctif qui exprime ce qu'on appelle dans la grammaire traditionnelle le potentiel, l'irréel du présent et l'irréel du passé. Dans les expressions comme « plût à Dieu » ou « plût au Ciel », l'effet relève surtout de l'hyperbole, typique du pathos de l'histoire tragique : son usage s'amplifie entre Boaistuau, Poissenot et Belleforest, culmine avec Rosset pour décliner avec Jean-Pierre Camus. Il n'a qu'un rapport figuré avec le croire vrai⁶.

³ Robert Martin, *Langage et croyance : les univers de croyance dans la théorie sémantique*, 1987, complété dans la deuxième édition de *Pour une logique du sens*, 1992, p. 103-161.

⁴ Sur l'articulation entre mondes possibles et contrefactuels : Lubomir Doležel, « Récits contrefactuels du passé », 2010.

⁵ Sauf [7], [8], [10] probablement apocryphes.

⁶ Voir dans le numéro spécial de *RHR*, 73, décembre 2011, les contributions d'Estelle Ziercher, Bénédicte Boudou, Jean-Claude Arnould, Witold K. Pietrzak, Tamara Valcic Bulic, Claire Esnault et Anna-Carolina Dubois. La thèse de Vincent Combe (*Histoires tragiques et « canards sanglants »*, 2011) donne d'intéressantes statistiques comparatives entre les histoires tragiques de Rosset, celles de Jean-Pierre Camus, Bénigne Poissenot et les canards sanglants : elle porte principalement sur des éléments thématiques (nature des crimes, protagonistes, etc.), mais les remarques stylistiques n'abordent pas les contrefactuels. Les études littéraires sur le genre de l'histoire tragique s'interrogent moins sur son rapport étroit à l'historiographie, alors que la relation avec le roman a été pertinemment étudiée par Jacques Chupeau (« Quelques formes de l'écriture romanesque à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e », 1981) et que la relation entre histoire et fiction est constamment scrutée (voir, par exemple, *Les Songes de Cléo. Fiction et histoire sous l'Ancien Régime*, 2006).

L'irréel du présent en revanche, qui n'annule pas la possibilité pour le futur, est plus rarement représenté chez Rosset, mais il joue un rôle remarquable dans l'histoire 10, celle du chevalier du guet de Lyon qui éprouve un désir irrésistible de courir la gueuse :

« Je ne sçay mes amis (ce dit-il) de quelle viande j'ay mangé : tant y a que ie me sens si eschauffé, que si maintenant ie rencontrois le Diable, il n'eschapperoit iamais de mes mains, que premierement ie n'en eusse fait à ma volonté. O iugement incomparable de Dieu ! » [74] A peine a-il acheué de proferer ces paroles, qu'il aperçoit en vne ruë, qui est proche du pont de Saone, vne Damoiselle bien vestuë, accompagnée d'un petit lacquais, qui portoit vne lanterne. (10, 253/8, 189)

La profération du souhait sous une forme hypothétique déclenche immédiatement l'apparition de la femme diabolique, avec la permission de Dieu. L'improbable se trouve transformé non seulement en possible mais en réalité, en vertu de la profession de foi énoncée par le narrateur au début et à la fin de l'histoire pour rappeler aux incrédules qu'il ne s'agit pas d'une fable ni d'une illusion. Le récit est attesté par le seul des protagonistes qui ait vécu assez longtemps pour en témoigner : l'univers de croyance est donc moins un fait de « croyance » au sens religieux du terme qu'un fait quasi-juridique, du moins est-ce ce que Rosset veut nous faire croire. Tout est possible à Dieu, ce qui est la *doxa* des non-mécréants, et Rosset montre dans ses histoires que tout est possible également à l'auteur.

De façon aussi imprudente, la mère de la religieuse impudique et succube de l'histoire 20 invoque la mort, ce qui, suggère le narrateur, fait venir celle-ci :

« Sera-il dict que mon ventre aye porté vne sorciere ? Ha ! plustost la mort termine mes jours, avant que j'oye parler d'un tel scandale. » (20, 435/18, 355)

L'hyperbole devient réalité et sa fille lui coupe la gorge. Pour Rosset, ce type de formule fait partie de la catégorie des serments qui ne sont guère loin du blasphème dans le classement des péchés contre le deuxième commandement⁷. Invoquer la mort relève autant de l'interdit que l'invocation du diable, de Dieu ou des saints.

Dans ces deux cas, ce sont des énoncés performatifs proférés par des personnages, mis à distance par la délégation de parole. Toutefois le narrateur utilise aussi les différents modes de l'hypothèse, ce que l'on pourrait considérer [75] comme un simple procédé de renforcement de son omniscience. Ce procédé est déjà présent dans les *Angoisses douloureuses* d'Hélisenne de Crenne, de façon sporadique dans les récits de *l'Heptaméron* pour donner à lire dans l'âme de certains personnages, et il prend forme avec le discours intérieur chez Boaistuau pour être démultiplié chez Rosset.

À la fin de l'histoire 12, celle du galérien incorrigible, le narrateur distribue le blâme au père, bien entendu, mais aussi l'éloge au fils qui a libéré et tenté d'amender son père et qui, ce faisant, est responsable de sa pendaison. Le narrateur commente alors : « il ne pensait pas que cela luy deust arriver » (12, 297/9, 216), avec un subjonctif à valeur hypothétique dépendant d'un verbe d'opinion. Dans l'univers de croyance de Michel Vaumorin, son père, libéré et reconnaissant, allait se ranger à une bonne vie de tailleur et d'époux, potentialité imaginée par le fils et démentie par les événements que le lecteur connaît puisqu'il les a déjà lus. La plupart du temps, le narrateur égrenne ces calculs émanant des personnages au fil du récit. Dans ce cas, l'effet produit sur le lecteur est celui d'un irréel du passé puisque nous venons de lire que l'ex-galérien a été pendu. En nous faisant entrer dans la psychologie toute remplie de piété filiale du fils vertueux, Rosset construit un monde possible où à ce fils correspond symétriquement un père reconnaissant et repenté. Les faits l'ont trahi, certes, mais il n'empêche que ce monde-là est *possible*.

⁷ « Tu n'invoqueras pas en vain le nom de Dieu ». Marie-Luce Demonet, « Le contrôle des esprits et l'auto-censure des auteurs de fiction. Le deuxième commandement », 2012.

Revenons à la formule facile « on eût dit », qu'aimaient tant les romanciers d'autrefois lorsqu'ils se lançaient dans une comparaison audacieuse ou une hyperbole qui s'appuyait sur un *adynaton* (« on eust dit qu'il mouroit d'amour »). L'expression surgit dans l'histoire 23, lorsque Calamite fait semblant de se lamenter sur la mort de son mari, que son amant a fait assassiner :

On eut [sic] pu la comparer à la forcenée Hecube, qui fut changée en rage, lors qu'elle apperceut [76] sur le bord de la mer, le corps de son fils Polydore. (22[=23], 493/19, 426)

Le lecteur est transporté dans le monde de la fiction épique, dans ce type de possible qui est présenté comme de l'histoire vraisemblable : dans ce monde-là, on décrirait ainsi la lamentation hypocrite de Calamite la bien nommée, sauf qu'il s'agit du monde possible de la fiction des romans, non celui de l'histoire véritable. C'est apparemment la même figure dans la fin édifiante de la sœur incestueuse : « L'on eust dit quand elle monta sur l'eschaffaut, qu'elle alloit jouer une feinte Tragedie, & non pas une véritable : jamais elle ne changea de couleur » (7, 219/5, 149). Ici, la formule sert à renforcer l'effet de vérité et met en scène, littéralement, un univers de croyance : le lecteur se trouve grâce à ce « on » dans la foule des spectateurs du supplice, prêt à partager la compassion envers un sort pitoyable. Cette scénographie alternative illustre aussi la démarche arrogante de Concini avant sa chute :

Quiconque eust veu alors marcher cet insolent par les rues, eust dit soudain, qu'aveuglé de la fortune, il ne consideroit pas que plus elle est grande, & plus elle est mal assurée. (1, 48/-)

Non seulement le narrateur invite le lecteur à se glisser en imagination dans la peau de ce quidam observateur, mais aussi à porter un jugement réprobateur qui est évidemment le sien (il reprend le blâme contre les parvenus ignorant les caprices de la Fortune). L'irréel du passé porte donc et sur la position du quidam, et sur le jugement relatif à Concini, possibilité seulement offerte dans un monde possible où les lecteurs peuvent entrer. Il ne défie pas les lois du monde réel.

Mais tout n'est pas normé dans les univers de croyance de Rosset. Certains présupposés que l'on voit à l'œuvre dans ses formulations hypothétiques révèlent des failles que Maurice Lever, Sergio Poli, Anne de Vaucher Gravili et Thierry [77] Pech ont appelé ses ambiguïtés et contradictions, dans deux domaines principalement : l'empathie envers les coupables, voire envers certains criminels, et l'expression d'opinions politiquement imprudentes⁸.

Dans la nouvelle 13/10 de Floridan et de Lydie (l'épouse mariée trois fois), les jeunes gens sont éminemment coupables de leur mariage clandestin, mais, même si le narrateur trouve que Lydie se conduit en « girouette » (p. 307), il fait savoir que le traitement qui lui est infligé est indigne, ne serait-ce que par sa condition de « Dameselle », condition soupçonnée par la dame de Laval qui la recueille. Quand l'héroïne est chassée dans la forêt par le frère indigne du gouverneur La Garde, le narrateur intervient pour superposer son propre univers de croyance à celui, imaginé, du traître :

Quand la Garde seroit de nature sauvage, & engendré d'un Tigre, je croy qu'il en auroit compassion, s'il la voyoit reduitte en cete extremite. (13, 310/10, 232).

Alors qu'on aurait attendu l'irréel du passé (« même si La Garde avait été engendré d'un Tigre, il en aurait eu compassion s'il l'avait vue réduite en cette extrémité »), l'irréel du présent transporté dans le temps du récit donne à cette projection un effet pathétique supplémentaire. Seulement pathétique ? En fait, Rosset imagine une autre version de l'histoire, enclenchée par le « si » : La Garde est présent sur la scène, il voit sa récente épouse en guenilles, il en a compassion. L'univers

⁸ Maurice Lever, « De l'information à la nouvelle : les "canards" et les *Histoires tragiques* de Rosset », 1979 ; Sergio Poli, « Les "Histoires Tragiques" de F. de Rosset ou de la contradiction », 1983 et « Grandeur et décadence d'un recueil, ou des aventures diverses de l'histoire tragique », 1987. Anne de Vaucher Gravili, introduction à son édition, p. 15, et « Discours didactique et contre-discours dans l'histoire tragique du XVII^e siècle », 2012. Thierry Pech, *Contre le crime*, p. 281-83.

de croyance représenté ici par cette hypothèse peut être considéré comme un *contrefactuel*, ontologique, car La Garde ne peut pas être dans deux lieux à la fois.

Dans l'histoire 9/7 (l'irascible Iracund), où le narrateur se présente comme un témoin oculaire, on lit un beau florilège de formules hypothétiques qui culminent avec le souhait, de la part du frère repentant, d'avoir eu la main coupée, ce qui l'aurait empêchée de commettre ses crimes : [78]

Il est bien raison, dist-il tout haut, ô execrable main ! que tu reçoives cette punition ! A la mienne volonté que tu l'eusses receüe avant que de commettre le crime, qui me rendra infame eternellement. (9, 248/7, 184)

La suite du texte décrit l'empathie d'une foule dans laquelle le lecteur se trouve englobé.

On pourrait aussi rapporter à cette fusion des affects les descriptions parfois charmantes de la naissance de l'amour, même quand celui-ci est coupable, avec les petits cupidons qui volettent sur les lèvres de l'aimée, accompagnées des vœux et des serments habituels dans les romans sentimentaux. Le lecteur devine alors un énonciateur autre que le moraliste rigide effrayé par les ravages de l'amour, une autre « voix », dans le sens de Bakhtine, qui ouvre la dimension apparemment monologique des récits.

2. L'histoire contrefactuelle

Le lien entre univers de croyance et contrefactuel, établi par Robert Martin, permet au narrateur (ou à l'un des personnages) d'évoquer une autre version des événements qui n'est pas seulement, comme souvent, une variante de l'*adynaton* pathétique, mais l'expression d'un *dynaton* historique. L'un des cas les plus remarquables est celui de la mort de Lysis-Bussy d'Amboise dans la nouvelle 22/18. N'échappant pas à son destin, Lysis se rend au faux rendez-vous extorqué à Sylvie par son mari jaloux et, à l'entrée du château, il donne son manteau et son épée :

L'un luy prend son cheual, l'autre son manteau, l'autre son espee : je ne sçay pas comme il la quitta, *s'il l'eust eüe il eust bien vengé sa mort d'autre façon qu'il ne fit*. C'estoit en la saison de Juillet lors que les chaleurs sont plus violentes. (21, 456/18, 382) [79]

Suit la description du massacre de Lysis, comme s'il était un gibier acculé à une mort certaine, sans autre défense que sa propre valeur. L'hypothèse émise par le narrateur laisse imaginer un autre combat, où, avec son épée, certes il serait tout de même mort, mais il en aurait tué plusieurs avec héroïsme. Cette réécriture de l'histoire authentique est l'exploration d'une possibilité du passé non réalisé, que Dieu aurait tout aussi bien pu permettre⁹. C'est un possible passé alternatif, un parfait contrefactuel.

Dans cette même histoire, le brave et galant Lysis est pourtant averti par son bon ange de ne pas aller au rendez-vous, mais un autre ange, non pas un démon mais l'ange d'orgueil si l'on peut dire, lui met devant les yeux une accusation de lâcheté :

[Lysis] : je ne sçay que j'ay : quelque chose me dit que je differe de la voir à un autre jour, je me doute de quelque trahison. Comment Monsieur, repart l'autre, il semble que vous ayez peur : allons seulement en assurance. Qu'il soit dit que j'aye eu peur, dit Lysis, *plustost souffrirois-je mille morts, avant qu'on eust ceste opinion de moy*. (*ibid.*)

Effectivement, il va souffrir mille morts. L'anticipation donnée par la formule « plutôt souffrir » reconstruit un possible honni, celui de la honte. La fin de Lysis a donc été récitée en fonction de deux bifurcations possibles de l'intrigue : le choix de se rendre ou non au rendez-vous et d'être pris pour un lâche (point de vue du personnage), le choix de laisser ou non l'épée (point de vue du narrateur).

⁹ Marie-Luce Demonet, « Le 'possible passé' : la reconstitution historique dans le récit au XVI^e siècle », 2006.

Choix stratégique aussi de la part de Luciolo-Vanini, qui échappe provisoirement à la justice :

Il fit encore un voyage à la cour d'Espagne, mais il ne s'y arrêta guère, parce qu'ayant été découvert, il y eût bientôt reçu le juste salaire de ses impiétés, s'il ne s'en fût enfui. (5, 166/-)

Par cette sorte de suspense à rebours, le narrateur-auteur ouvre ainsi, dans les histoires où il a déguisé les noms ou [80] dans celles qui narrent des crimes démoniaques, des péripéties non suivies par les événements ou par les personnages, mais qu'il considère comme des possibles non réalisés, ce que Robert Martin appelle les contrefactuels « accidentels »¹⁰. S'ils s'étaient réalisés, il n'y aurait dans certains cas pas d'histoire du tout. Au début de la nouvelle de Floridan et de Lydie, le narrateur commente l'attitude négligente de La Garde envers le jeune seigneur auquel il était attaché, au moment où celui-ci se décide à contracter un mariage clandestin :

Sans doute s'il eust adverty secrettement le pere de Floridan de cet affaire, les mal-heurs qui en arriverent depuis eussent esté destournez, par le remede que Cleon y eust mis. (13, 301/ 10, 221-22)

Le narrateur blâme La Garde, qui procurera encore bien d'autres raisons d'être blâmé dans la suite de l'histoire. Selon l'échelle de valeurs de Rosset, l'enchaînement normal des causes et des effets ne fait pas de doute (le narrateur dit « sans doute »), ce qui constitue une marque d'un univers de croyance indépendant de la question religieuse : le père d'une famille de grands seigneurs empêche logiquement son fils de se marier avec une jeune fille de petite noblesse.

Dans *l'Heptaméron*, ces reconstructions du passé sont plutôt le fait des commentateurs : chez le cynique Hircan, pour mettre en question l'honnêteté des dames ou la sincérité amoureuse des amoureux, ou à l'opposé chez l'éthérée Oisille pour replacer l'histoire dans un monde parfait¹¹. En revanche, les contrefactuels exprimés dans les *Histoires tragiques* offrent des positions non conformes à ce que l'on attendrait d'un courtisan fidèle à la dynastie royale et aux valeurs que défend la couronne contre celles d'une noblesse en crise : la courtisanerie, la loi de Moïse (le talion, qui a la faveur des « canards »), le duel, la justice par soi-même, le crime d'honneur, la *vendetta* familiale, le lynchage, le choix du mauvais parti (la Ligue ou les nobles frondeurs). À quoi [81] il faut ajouter une position machiavélique toute royale, mais non avouable, l'exécution de salut public.

Dès la première histoire (ajoutée en 1619 puis supprimée), Rosset offre un éloge très appuyé de « l'impératrice » Parthénie, dans laquelle tout le monde aura reconnu Marie de Médicis. Il va même jusqu'à dire qu'elle « mériterait le nom d'Adorable, *si nous étions au temps de l'idolâtrie* » (p. 42). L'hyperbate hypothétique en « si », qui se situe dans un irréel du présent, cache mal la révérence excessive envers sa souveraine, jusqu'à risquer l'accusation d'idolâtrie, effectivement. En août 1619 (date du privilège), la reine vient tout juste de rentrer en grâce après son évasion de Blois. La suite de l'histoire ne fait pas renoncer Rosset à ces éloges, car la crédulité de la reine s'explique par le démon caché sous la langue de Dragontine-Galigai :

Elle administra si dignement en sa régence, que *si l'ambition de cette Sorcière ne se fût mêlée parmi ses actions incomparables*, l'on dirait tout haut ces beaux vers de notre poète :

Quel ingrat ne baisera pas
S'il n'a la raison empêchée
La terre qui sera touchée

¹⁰ Robert Martin, *Pour une logique du sens*, p. 47. Il est remarquable que le canard qui a plagé le texte de Rosset ait travesti une partie des noms, pour ne pas compromettre des personnalités connues. Voir l'analyse de *l'Histoire véritable de l'exécrable docteur Vanini...*, 1619, par Didier Foucault, dans « La première biographie de Vanini », 1995, et dans *Un philosophe libertin dans l'Europe baroque, Giulio Cesare Vanini (1585-1619)*, 2003, p. 394 sqq.

¹¹ « Si [cette dame] eust autant aimé le gentil homme comme elle en faisoit semblant, elle ne l'eust habandonné pour ung aultre » (*Heptaméron*, Nouvelle 15, 1991, p. 128). « C'est dommage, dist Oisille, qu'il ne s'adressa à une femme aussy vertueuse que luy ; car ce eust esté la plus parfaite et la plus honneste amour, dont l'on oyst jamais parler. » (*Ibid.*, Nouvelle 18, p. 141).

Des belles marques de vos pas ? (p. 45)

On remarquera que, même dans ces vers flagorneurs, Rosset emploie encore une formule en « si » (*S'il n'a la raison empêchée, c'est-à-dire, « sauf s'il est fou »*). Les vers développent la maxime : tout homme raisonnable adore cette souveraine. L'irréel innocente une reine irréprochable alors que son « procès » est en cours. Si l'histoire est apparemment focalisée, comme dans un canard, sur l'histoire extraordinaire du couple infernal une fois que justice est faite, l'autre plaidoirie à laquelle Rosset procède concerne la régente. De ce point de vue elle est plutôt un « factum » ou « mémoire judiciaire », un de ces textes destinés à influencer [82] sur l'instruction alors que celle-ci n'est pas terminée, selon l'analyse de Sara Beam¹². D'où sa nécessaire disparition lorsque le conflit reprend entre la reine-mère et son fils.

Outre le duel, qui correspond à un code d'honneur nobiliaire particulier, la loi du talion est appliquée par ceux qui préfèrent se venger plutôt que demander justice. Ils sont nombreux et c'est l'un des moteurs favoris de l'action tragique. Bien qu'il se réfère aux édits interdisant les duels, le narrateur montre une grande indulgence à leur égard et ne condamne guère le fait de ne pas recourir à la justice (Histoire 8/6). Rosset témoigne à plusieurs reprises de son approbation envers l'exception d'une noblesse qui a ses propres codes.

Plus loin encore de ce qu'un auteur bien-pensant devrait penser, Rosset semble favoriser la justice expéditive et le crime d'État, à nouveau dans la première histoire :

Ce sergent fit fort bien de ravalier l'insolence de ce superbe : *mais il eût encores mieux fait s'il l'eût mis à mort. Tant de sanglantes tragédies que Filotime causa depuis ne seraient pas arrivées.* Toutefois il eût plus fait qu'aucun Prince de Perse n'eût le courage jamais de faire, tant la grandeur prodigieuse de ce Satrape estoit redoutable, soustenue des excessives faveurs qu'il tenait de nostre sage Imperatrice par les moyens des sortilèges de Dragontine sa femme. (1, 49)

Par cette réécriture de l'événement au contrefactuel (où le sergent fait mourir le favori), le narrateur développe une autre branche non réalisée d'un passé possible en évoquant la chaîne causale qui s'en serait suivie : les sanglantes tragédies n'auraient pas eu lieu. Il glisse ainsi sa préférence pour une justice expéditive (qui se révélera efficace par la suite) et un blâme à l'encontre de la noblesse poltronne qui a laissé faire les favoris. Derrière la narration hypothétique Rosset ignore, ou feint d'ignorer, ce qu'aurait encouru le modeste cordonnier exécuteur de basses œuvres non commandées. [83]

Dans cette même nouvelle, il évoque sans émotion, par un contrefactuel qui exprime un quasi événement, la possibilité d'un lynchage de la favorite lorsque Dragontine se trouve en carrosse sur le pont :

peu s'en fallut qu'une populace, qui croit tout haut, à la Sorciere, ne l'arrachast de son carrosse, et ne la jettast dans le fleuve. (1, 49-50)

Et un contrefactuel anticipe la disparition de Concini :

S'il eût été hors du Palais Royal, la fureur du peuple l'eût bientôt ravi, & exercé sur lui des effets de son juste courroux. (1, 65)

Tous ces procédés ne vont guère dans le sens du cours ordinaire de la justice. Rosset ne s'insurge pas contre eux puisqu'il les construit par le discours, ni contre les raccourcis d'une justice parallèle qu'il raconte sans les condamner.

¹² Sara Beam, « Les canards criminels et les limites de la violence dans la France de la première modernité », 2011. L'auteur s'appuie en particulier sur le récit du meurtre manqué de Martial Deschamps (*Histoire tragique et miraculeuse d'un vol et assassinat commis au pays de Berry de Martial Deschamps*, 1576), dont on peut lire l'édition numérique sur le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes, 2011. Cette lecture politique me semble plus pertinente que la seule explication par la fascination pour la sorcellerie (Noémie Courtès, « Léonora Galigai en Dragontine », 2003).

À la fin de l'histoire 8/6 (Valeran et Amarylle), où les religieux, puis la mère de la jeune femme essaient de parlementer avec le couple héroïque, le jeune homme récuse la possibilité d'une grâce royale tout en admettant, au potentiel, la possibilité de la miséricorde divine :

Je sçay qu'il n'y aura jamais de pardon pour moy : si bien que ma resolution est de mourir icy. Dieu est pitoyable, & misericordieux, paraventure qu'il aura mercy de mon ame. (8, 228/6, 160)

Rosset accorde aux amants un ultime voyage en précisant : « leurs ames s'en allerent pour brusler dans les flammes eternelles, si Dieu n'en a eu pitié par son extreme misericorde » (8, 232/6, 164). Mais il ajoute, à l'irréel du passé, un commentaire très significatif sur un monde possible et un autre univers de croyance qui se situeraient dans l'Antiquité :

Voila la fin deplorable de ces desesperez, qui au temps du Paganisme *eussent esté renommez* pour leur grande constance. Mais particulièrement *eust-on celebré* la memoire d'Amarille. (*ibid.*)

Une telle hypothèse n'est guère chrétiennement correcte, mais Rosset peut se situer ainsi, par le langage, dans un monde alternatif, celui de l'Antiquité stoïque qui reconnaît [84] le courage des suicidés. Il révèle l'influence autant de la tradition romanesque que celle du néo-stoïcisme¹³.

Proche de ces valeurs antiques, le narrateur marque aussi une certaine indulgence pour ceux qui ont été du parti de la Ligue, qui se sont ralliés ensuite ou qui auraient pu le faire. Rosset rend hommage au grand Henri (Alcandre), à la paix revenue et à la grandeur retrouvée de la nation. Toutefois, on peut se demander s'il en est toujours ainsi : il ne cache pas son admiration pour la famille de Guise, comme le prouve la nouvelle 2 et la dédicace de 1615 à François-Alexandre de Lorraine, « Lieutenant général pour le Roi en Provence ». Certes l'assassinat d'Henri III est présenté comme funeste, mais celui du père du héros (à Blois au moment des États Généraux en 1588) tout autant. Le « tragique » est autant l'honneur blessé du fils de Guise que celui du fils de Luz, ce qui passe sous silence que les frères de Guise ont été exécutés sur ordre royal.

La leçon de cette histoire est qu'il faudrait se taire, et non pas renoncer à se débarrasser des rebelles. Le coup de Blois était un assassinat d'État, pour lequel Rosset laisse entendre que le complot n'existait pas et que les exécutés étaient innocents. Mais le vantard Clarimont (Luz) a remué de vieilles cendres desquelles les « Politiques » avaient recouvert cette période tragique des guerres de la Ligue, et le personnage donne d'abord son conseil politique – machiavélien – à l'irréel du présent :

Si j'avois l'honneur d'estre participant des secrets d'un Monarque, comme j'avois alors l'oreille de mon Roy, je luy conseillerois tousiours de tenir une pareille procedure. (2, 80/1, 7).

Puis il prononce à l'irréel du passé ce qui va tant fâcher le descendant d'Henri de Guise : « Aussi pouvois-je détourner ce coup *si je l'eusse voulu*. » (*ibid.*)

Adamas (*alias* Nicolas de l'Hôpital, fils de Cléon-Michel) est l'exécutant de l'assassinat selon « le vouloir du sofi » (p. 11). Or Michel de l'Hôpital est considéré comme l'initiateur [85] de la position des « Politiques » royalistes avant la Ligue et une telle application d'une maxime machiavélienne devait rester secrète et relever elle aussi, comme le clamaient les Ligueurs pour justifier leurs exactions, de « coups du ciel » ou de la foudre de Jupiter. « Le bien public requiert qu'on trahisse, et qu'on mente, et qu'on massacre » avouait Montaigne, sans toutefois vouloir y être mêlé¹⁴.

¹³ Cette admiration pour le courage des suicidés a été commentée par Dietmar Rierger dans « Histoire de loi-histoire tragique, authenticité et structure de genre chez F. de Rosset », 1994.

¹⁴ *Essais*, III, 1, « De l'utile et de l'honnête », 1965, p. 791 ; *Exemplaire de Bordeaux*, f. 344v=352v. La mention « et qu'on massacre » a été ajoutée dans la marge après les exécutions de Blois en 1588.

La dimension stratégique et l'actualité encore brûlante de la vengeance contre la maison de Luz ont été soulignées par Magda Campanini¹⁵. Les contrefactuels énoncés par le narrateur et les protagonistes de cette deuxième histoire mettent en évidence moins le rôle de la fortune dans l'agencement des récits que celui des passions et des décisions humaines : ils tracent une nette évolution depuis la tradition des nouvelles boccaciennes qui attribuent à *Fortuna* l'essentiel des péripéties¹⁶. La fortune est évoquée avec une mauvaise foi certaine pour justifier le crime d'Alexandre de Guise alors que le narrateur a bien montré qu'il était tout à fait prémédité (2, 88/1, 17).

La justice de Dieu se sert de la justice du roi, dont elle peut aussi se passer. Rosset opère la confusion des deux dans le poème final de la première histoire, avec cet irréel du passé qui laisse entendre la ruine du royaume que Filotime-Concini, nouveau Nemrod, aurait mis en place sans ce coup d'arrêt brutal :

Sur le Sépulcre où était enterré Filotime
[...] ce superbe odieux [...]
Et déjà de son front il toucherait les cieux
Si sur lui Jupiter n'eût lâché son tonnerre. (1, 72)

Par une prolepse mythologique, Rosset avait déguisé dans la comparaison épique le crime d'État contre les Concini dont Louis XIII était le responsable :

Mais le Ciel en avait réservé [86] la punition à notre jeune sofi qui, ayant commencé d'éteindre comme Hercule les monstres au berceau [...]. (1, 49)

Dans l'histoire 6 le narrateur se lamente sur le sort funeste de Paris au moment des Barricades, cette rébellion du peuple et des bourgeois (6, 198/4, 123). Il blâme cette sédition tout en racontant sans l'ombre d'un reproche la fuite d'un fidèle des Guises – fidèle pour des raisons qu'il « tait » –, et qui refuse d'obéir à son roi. Et dans l'histoire 11 (Mélidor et Climène), absente de 1615 et de 1623, il manifeste une révérence non masquée envers le marquis de Pontevès, Carcès. Il focalise le récit sur l'ingratitude de Mélidor profitant de sa femme (fort consentante) en son absence, insistant sur sa valeur et ses hauts faits, y compris la « juste » vengeance contre les deux amants. Le gouverneur qui représente l'autorité royale est plutôt maltraité et on a l'impression que Rosset manifeste dans cette histoire un soutien anti-étatique à ceux qui bravent l'autorité royale. Lorsqu'il s'agit de justifier un tel « héros », il recourt à la fois au contrefactuel et au destin, en le forçant quelque peu :

Si le Ciel luy eust accordé plus de jours, il eust effacé la gloire de ses predecesseurs, et eut servy son prince en ses heureuses conquestes. (11, 283/-)

Comme il fait sa cour à la reine en place, à un moment où les grands seigneurs sont exaspérés par Concini et la faiblesse du pouvoir royal, Rosset imagine dans un monde possible que s'il avait vécu, Polydor, le grand seigneur rebelle, se serait rallié au roi Henri. Sauf qu'Henri IV est mort et le narrateur ne dit pas qu'il eût « servi son roi », mais « son prince », ce qui peut tout aussi bien renvoyer à l'une de ces grandes familles qui le fascinent et notamment aux Guises.

L'expression indirecte des univers de croyance du narrateur-auteur, par l'irréel du passé, permet à Rosset de tenir un double discours, celui de l'allégeance à la royauté, et celui d'une fidélité à la fois amicale et vassale aux familles les plus menaçantes pour le pouvoir en place, souvent confondu [87] avec l'État. Alors que la situation du royaume a sensiblement évolué entre 1614 (Marie de Médicis est encore régente), 1619 (son fils l'a exilée mais elle est revenue) et 1623

¹⁵ Magda Campanini, 2011.

¹⁶ Voir les deux études de Philippe de Lajarte sur ce nouveau « tragique du mal » qui apparaît à cette époque et succède au « tragique du malheur » : « Entre destin, fortune et providence, romanesque et exemplarité : le tragique dans les *Histoires tragiques de nostre temps* (1614) de François de Rosset », 2009, et « Types de récit et formes du tragique dans les recueils d'histoires tragiques de la seconde moitié du XVI^e et du début du XVII^e siècle », 2011.

(Rosset est mort, la guerre contre les protestants fait rage), le rapport étroit à l'histoire contemporaine malgré le travestissement des noms demande à ce que le destin des « particuliers » soient haussés au rang d'exemples (à suivre ou à fuir) comme pour l'histoire romaine. En suivant d'aussi près l'actualité politique, Rosset avait pris le risque de distribuer hâtivement les rôles héroïques. Espérait-il en même temps influencer ses lecteurs, donnant ainsi à l'histoire romancée une fonction performative ?

3. Contrefactualité, mondes possibles et histoires tragiques

La parenté entre fiction narrative et fiction théâtrale à la Renaissance a souvent été étudiée, ce qui se justifie notamment par l'héritage aristotélicien bien antérieur à la redécouverte de la *Poétique*¹⁷. Comme substantif, *fictio* n'apparaît pas dans les traductions latines et italiennes de ce texte à la Renaissance, mais on trouve fréquemment *fictum* (d'après Horace) et surtout le verbe *fingere*, rendu en français par « feindre » notamment chez Jules César Scaliger. Emprunt médiéval au vocabulaire de la rhétorique (Quintilien) pour désigner notamment les « fictions de personnes », *fictio* est d'abord un terme qui désigne les sujets mythologiques qui peuplent la poésie lyrique, épique ou dramatique : son caractère artificiel et fabriqué l'apparente à la « fable », mais elle n'est pas obligatoirement un « narré ». La littérature emblématique en est le témoin.

Il est nécessaire de souligner en revanche la différence spécifique entre l'histoire tragique et la tragédie, moins pour des raisons formelles ou de représentation, que pour le traitement [88] du passé dans des formulations qui appartiennent au narrateur d'histoires qui, si elles ne sont pas représentables, restent néanmoins imaginables. L'écriture théâtrale n'ayant pas l'équivalent d'un narrateur hors scène qui expose la fiction, l'auteur recourt à ses personnages, à un chœur ou à un « conteur » encore présent dans les prologues de théâtre ou dans un personnage-commentateur, tandis que la fiction romanesque peut s'approprier le rôle de l'historien ou du chroniqueur tout-puissant de l'historiographie ancienne pour installer et offrir, de façon plus ou moins sincère, des jugements émis dans l'énonciation même de l'histoire et dans des apartés qui rivalisent avec le chœur antique.

Rosset se recommande de Polybe dans sa préface de 1619, et pourtant ses procédés sont bien plus proches de l'historiographie médiévale, qui distribue leçons, éloges et blâmes, et sonde les consciences¹⁸. En effet, deux types de mondes possibles sont créés par l'écriture historique : celui qui s'imagine dans la continuité des événements, des lieux et des personnages connus selon le vraisemblable, *to eikos*, sur lequel s'appuie la rhétorique de la reconstitution, et auquel Polybe attribue des limites. Et celui, alternatif, qui offre un autre embranchement à la chaîne temporelle-causale, selon un possible (le *dynaton*) qui relève de la logique et de la métaphysique sans être pour autant fiction fabuleuse¹⁹.

En examinant la façon dont est envisagée la fiction dans les manuels du *trivium* à l'usage des collèges à la Renaissance, on voit que le socle de la théorie aristotélicienne du langage comprise par les médiévaux, qui associe une théorie du signe et une métaphysique de l'être, est

¹⁷ Pour le détail de cette analyse : Marie-Luce Demonet, « Scolastique française et mondes possibles », 2002. La continuité entre tragédie et nouvelle tragique est corroborée par un numéro de *Tangence*, 2011, « Le théâtre de la nouvelle : de la Renaissance aux Lumières ». En particulier Louise Frappier, « Histoire tragique et tragédie : anatomie du pathétique dans les nouvelles de François de Rosset », 2011, p. 11-27. Il manque toutefois une étude du tragique avant 1550, période où se côtoient les tragédies latines et des recueils mettant déjà en scène des nouvelles tragiques.

¹⁸ Voir la mise au point de Marion Delporte sur le rapport de Rosset à Polybe : « Des noces de Polybe et de Melpomène : les *Histoires tragiques* de François de Rosset », 2010.

¹⁹ Sur les mondes possibles et la théorie littéraire de la Renaissance : Marie-Luce Demonet, « Objets fictifs et 'êtres de raison', locataires de mondes à la Renaissance », 2010. Sur la théorie des mondes possibles : Antoine Compagnon, *Le Démon de la théorie. Littérature et sens commun*, 1998 (particulièrement le ch. 3) ; Lubomir Doležal, « Possible Worlds and Literary Fictions », 1998 ; Umberto Eco, *Lector in fabula*, 1985, et *Les Limites de l'interprétation*, 1992 ; Marie-Laure Ryan, *Possible Worlds and Literary Theory*, 1994.

encore solide au début du XVII^e siècle. La grande division thomiste entre les êtres réels, les *entia realia*, et les êtres conceptuels, purement issus de l'esprit, ou *entia rationis*, est reprise et développée par la métaphysique jésuite (en particulier Francisco Suárez et Antonio Rubio), même si elle est contestée par d'autres [89] courants né-aristotéliens (Scipion Duplex) ou nominalistes radicaux (Mario Nizzolio et Francisco Sanches, après Valla), pour lesquels tout est *res*²⁰. Quelle que soit la définition qu'ils donnent de l'être ou de la « chose », ces auteurs reconnaissent une sorte d'existence aux entités conceptuelles. De façon exactement contemporaine, en ce début du XVII^e siècle, Cervantès publie le *Quijote* qui fictionnalise le problème de la réalité de la fiction. Rosset en traduit la seconde partie (1618), après avoir traduit (1610-1612) les œuvres de piété d'un évêque (Simone Maiolo), d'un carme déchaux (Juan de Jesus María) et d'un jésuite, Luis de la Puente, ce qui tisse une relation à priori improbable entre la fiction historique de Rosset et son catholicisme de converti.

De quelle nature est l'événement historique tel que le raconte Rosset ? Même avéré, il est *ens rationis*, car il est dans l'esprit et non dans la réalité : chez les commentateurs d'Aristote, le souvenir de l'ami absent est un exemple de ce qui devient dans la langue technique médiévale le *conceptus*, un signe mental qui inclut les images dynamiques des récits. Si l'histoire est souvenir et mémoire, comment distinguer entre un événement historique, tel que l'assassinat de Filotime-Concini, et les poèmes que Rosset a composés ou empruntés pour enjoliver ses histoires ? Comment nommer ces événements virtuels qui appartiennent à des possibles jamais advenus ? La notion de « monde possible », précisément élaborée par les métaphysiciens ibériques contemporains de Rosset, permet de nuancer les différents niveaux d'invention.

Jacob Schmutz a rendu compte de ce moment important, le tournant du XVII^e siècle, dans l'histoire des mondes possibles avant Leibniz²¹, et j'ai essayé après lui d'en exposer les conséquences dans l'univers très peu systématique de la littérature : la reconnaissance implicite de « mondes » uniquement conceptuels, qu'ils soient fictifs comme les histoires inventées, ou porteurs d'une forme de réalité, comme [90] les nombres. Mais dans le domaine de l'histoire véridique telle que Rosset prétend la raconter, le mode « eikotique » de restitution des événements par le récit vraisemblable d'une histoire lacunaire coexiste avec l'évocation des différentes possibilités portant sur le passé (*dynata*). Les propositions conditionnelles sont des vecteurs syntaxiques remarquables pour la formulation d'hypothèses parallèles et elles figuraient depuis longtemps dans la panoplie des topiques, sous la rubrique des enthymèmes en « si », sous le nom de « *fictoria ratio* »²².

La *Poétique* d'Aristote oppose le *poiein* du dramaturge à la « vérité » du chroniqueur (*historikos*). L'un des exemples d'invention poétique souvent invoqué par les philosophes est celui des « mulets volants » repris par Rabelais et par Suárez (d'après la *Dialectique* de Melanchthon). Mais l'argument de Rosset dans les histoires qui mettent en scène des êtres extraordinaires (ceux qui habitent le corps de Madeleine de la Palud, de Louise Capel, et le vilain petit cochon de la religieuse) est que ce sont des *entia realia* et non des chimères, *entia* dont il écrit la chronique véridique.

Dans le contexte idéologique de la contre-réforme, les jésuites, soucieux de réfuter le déterminisme protestant, récupèrent l'idée d'un monde « *secundum imaginationem* » proposé par Jean Dullaert à la fin du XV^e siècle afin de ne pas limiter la puissance de Dieu au seul monde

²⁰ Marie-Luce Demonet : « Que reste-t-il du langage mental dans les textes philosophiques français, à la fin de la Renaissance ? », 2009.

²¹ Jacob Schmutz, « Qui a inventé les mondes possibles ? », 2006.

²² Par exemple, Érasme dans *De conscribendis epistolis*, à propos de l'irréel du présent utilisé dans l'accusation (édition de 1521, f. XXXIIV). Sur la conditionnelle, Marie-Luce Demonet : « 'Si mon mulet transalpin volait...' ou de la vérité en matière de langues », 1993.

effectivement créé. Or Rosset fournit volontiers les causes et insiste sur un certain déterminisme, qu'il soit de caractère, passionnel ou extérieur, parce qu'il guide les actions de ses personnages et justifie les événements (même accidentels), tout en les coiffant de discours catholiques enflammés sur la divine Providence. Dans les passages à l'irréel du passé, certes le passé réalisé est nécessaire (on ne peut pas faire que ce qui a été n'ait pas été), mais le passé non actualisé a aussi sa propre logique des causes et des effets. Les pressentiments [91] et prédictions jouent un certain rôle dans quelques histoires authentiques, comme dans celle de Mélidor (11) ou celle d'Oronte (II-[4]), mais limitée, et c'est dans la neuvième de l'édition de 1623 que le songe et les prédictions astrologiques contrôlent le destin tragique (et mérité) de l'usurpateur Protogésime²³.

Rosset se veut historien des événements funestes mais aussi des passions qui les provoquent, bien loin de ce « désintéressement » qui sera exigé plus tard des auteurs de romans historiques²⁴. Ces événements reconstitués appartiennent au monde possible ordinaire de l'histoire qui met en œuvre ce que j'appelle le « possible passé », selon l'*eikos*, qui, non chimérique, instrumentalise la fiction. Ce possible historique modélise pour l'histoire le *continuum* cher à Paul Veyne²⁵ : par exemple, lorsque Rosset rapporte les quatre sortes de morts possibles de la religieuse repentante (étouffée, empoisonnée, étranglée, affamée), selon la diversité des sources et par un prudent « on ne sait » (20, 442/16, 363). Et, même si selon les sources historiques Tiepolo n'est pas mort d'un pot de fleurs tombé sur sa tête, dans la narration sa mort grotesque n'est pas un contrefactuel (18/14). L'important est que l'histoire se tienne et qu'il n'y ait pas de lacune. Il est rare que Rosset avoue son ignorance, mais l'incertitude qu'il énonce alors confirme sa certitude dans tous les autres cas.

En effet, si la « fiction poétique » est un être ou un récit mythologique, le matériau de la tragédie historique ou de l'histoire tragique ou de la nouvelle réaliste relève du possible passé arrangé par le « metteur en intrigue » pour reprendre la terminologie de Ricœur²⁶. Rosset, qui n'utilise jamais le terme de « fiction » (tout ce qu'il rapporte est vrai, jusqu'aux poèmes et aux lettres qu'il a opportunément retrouvés pour les insérer), travestit certains de ses protagonistes en changeant les noms, « déguisez » comme il dit, et [92] les histoires assumées avec les noms authentiques, comme celles de Gaufridy, du galérien, du conspirateur Tiepolo, servent de caution de véridicité destinées à se reporter sur les histoires déguisées.

L'affaire Gaufridy est tellement connue par les publications et les autorités que Rosset n'ose guère ajouter ses propres hypothèses : les auteurs des récits ont déjà établi tout ce qui concerne les criminelles pensées du prêtre. L'irréel du passé porte d'abord sur la quantité de ce qu'il aurait pu en dire (ou en recopier) :

Si i'eusse voulu écrire toutes ses meschancetez, il eust fallu remplir tout vn gros volume, & non vne simple narration. (3, 129/2, 64)

Mais il ne se prive pas d'excuser la faute inévitable de Victoire de Courbier, envoûtée par une amulette aphrodisiaque :

L'amitié qu'elle portoit auparavant à son mary, fut contraincte de ceder au charme, & sa chasteté, qu'elle auoit tousiours si soigneusement gardee plus que sa propre vie, eust esté corrompüe par ce sortilege, si elle en eust eu le moyen. (3, 120/2, 53)

²³ C'est la seule des quatre dernières histoires, d'authenticité douteuse, qui contienne aussi des contrefactuels, ce qui n'est toutefois pas suffisant pour l'attribuer à Rosset. Elle tient du conte oriental et de la saga nordique. Dans l'histoire 11, Nostradamus est mis à contribution, moyennant quelque distorsion du texte des *Centuries* (p. 265).

²⁴ Comme le demande Du Plaisir dans *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le stile* (1683). Voir toute la dernière partie de l'ouvrage de Camille Esmein, *L'essor du roman. Discours théorique et constitution d'un genre littéraire au XVII^e siècle*, 2008, « Le statut de la fiction » (partic. p. 445).

²⁵ Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, 1978, p. 194-95.

²⁶ Paul Ricœur, *Temps et récit*. I., 1991, p. 105 sqq. François Hartog, « L'art du récit historique », 1995.

Comme dans de cas de l'histoire 1, l'irréel du passé intervient opportunément pour disculper l'épouse adultère.

De fait, le lecteur moderne reçoit les *Histoires* de Rosset, qu'elles soient ou non travesties, comme des fictions. Par un phénomène de contamination que Ludomir Doležel a explicité dans *Heterocosmica*, après Suárez, là où il y a un *ens* réel (comme dans l'histoire de Tiepolo) et un *ens* fictif ou indéterminé, comme dans les nouvelles aux personnages non identifiés, c'est le fictif qui l'emporte car la *relatio rationis* est elle-même fictive²⁷. L'indépendance des histoires dans le recueil n'empêche pas cette contamination. Qu'ils soient charmes démoniaques ou aventures incroyables, les diables, les sortilèges et les passions honteuses sont admis ou soupçonnés en bloc.

Les *entia rationis* relèvent de la « mimésis I » de Ricœur, [93] au stade antérieur à la mise en récit, au possible passé restitué au plus près de ce qui en est connu. La « mimésis II » correspond à ce que dit la *Poétique* d'Aristote pour l'œuvre littéraire, qui opère déjà une figuration de second niveau. La nouvelle historiographie de la Renaissance tente de débarrasser la mimésis I des éléments purement poétiques et non-nécessaires à la connaissance vraisemblable du passé. À partir de Vives, puis en France avec Bodin, La Popelinière et René de Lucinge, elle encourage l'exclusion de l'*historia* hors du domaine du *poiein* et même de la rhétorique de la prose²⁸. Ainsi, les histoires de Rosset peuvent se parer du nouveau lustre de la vérité historique, en se démarquant de la *Légende dorée*, concurrencée en effet de vérité par les légendes noires de la sorcellerie moderne. Rosset en rappelle les préceptes comme s'il n'offrait au lecteur que le « narré de l'histoire » (La Popelinière), cœur de la nouvelle déontologie de l'historien, et en simulant l'écriture des nouveaux historiographes. Les personnages nommés directement ou indirectement sont pour beaucoup historiquement attestés : le possible concerne donc moins leur invention que la relation de faits et surtout la révélation d'explications et d'« humeurs » qui leur sont associées, sans qu'il y ait toujours eu des témoins. Le récit que Rosset en offre assume donc le rôle de remplissage comme dit Paul Veyne, par une habile simulation des chroniques, des romans et de ces fictions intermédiaires que sont les canards et les occasionnels.

4. Une « belle texture de bruits »

Pour Lodovico Castelvetro, l'historien ne peut même pas se servir du vraisemblable²⁹. Il laisse à l'épopée et à la tragédie le soin de s'occuper de « ce qui pourrait avoir eu lieu ». Rosset s'en empare non seulement pour raconter ce qui est [94] plus ou moins déductible de ses sources, mais également du possible contrefactuel révélant des univers de croyance tout autres. Les *Histoires Tragiques* dont le statut d'« histoire » est revendiqué, avec leur habillage rhétorique, veulent faire « véridique », afin de guider le lecteur dans sa bonne lecture de l'Histoire : elles se situent entre « l'histoire fidèle » ou « simple narration » que Rosset avoue être celle des historiens, et le « roman », puisqu'il confesse sa fiction du *Roman des chevaliers de la gloire*, ce ballet de commande (1612) qui théâtralise les mythes monarchiques de propagande (2, 95/1, 25).

Avec les nouveaux historiographes, la connaissance du passé s'analyse désormais comme médiante, tributaire de documents, d'autorités ou de témoignages plus ou moins suspects. Chez Rosset, les protestations qu'on lit au sujet de ses témoins oculaires, dont lui-même, ces poèmes

²⁷ Francisco Suárez, *Disputationes metaphysicæ*, [1597], Paris, Michel Sonnius, 1605, p. 700 *sqq.* *Les êtres de raison : dispute métaphysique LIV*, 2001, VI, 4.

²⁸ Juan Luis Vives, *De Tradendis disciplinis*, 1531, Leyde, 1636, p. 151-152 ; Jean Bodin, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, 1566, Paris, Martin Le Jeune, 1572, dans *Œuvres Philosophiques*, 1951, *Premium* ; Lancelot Voisin de La Popelinière, *L'Histoire de France*, La Rochelle, Abraham Haultin, 1581, t. II ; *L'histoire des histoires*, avec *L'Idée de l'histoire accomplie*, 1599, 1989 ; René de Lucinge, *La Manière de lire l'histoire*, 1614, 1993. Guillaume Fichet, *Rhetorica*, Paris, Ulrich Gering, Martin Crantz et Michael Friburger, 1471.

²⁹ Lodovico Castelvetro, *Poetica d'Aristotele, vulgarizzata et sposta*, Bâle, Pietro de Sedabonis, 1576, p. 6.

prétendument retrouvés, simulent ces exigences. Bodin assigne la connaissance de l'histoire humaine au domaine du « probable », alors que Rosset propose une vérité de fiction. Un débat moderne entre historiens a remis cette question à l'ordre du jour, après que des auteurs comme Hayden White (1987) se furent réclamés d'un modèle linguistique, effaçant la limite entre l'écriture de l'histoire et celle de la fiction à cause du moule de la forme narrative. Dans cette perspective, la question du rapport au vrai dans les *Histoires tragiques* ne serait pas du tout pertinente et celle de leurs univers de croyance pas davantage, puisque la domination du discours sur le réel chez les post-modernes leur donnerait d'emblée raison. Contre cette position, Paul Ricœur et Roger Chartier ont apporté des réponses qui soulignaient le statut non exclusivement discursif du témoignage³⁰. Parallèlement, un courant favorable aux contrefactuels émerge chez les historiens, encadré par les exigences du vraisemblable historique : il est d'apparition récente en France et suscite moins de réticences³¹.

[95] Le vraisemblable de comblement (*eikos*) est un outil de présentation et de restitution de ce *continuum* de l'histoire, selon ce que Veyne appelle la « rétrofiction ». Mais les contrefactuels insérés par Rosset relèvent du *dynaton*, dans la mesure où les « univers de croyance » qu'on y lit correspondent à ce que Reinhart Koselleck appelle le « futur passé », cette vision du passé à partir du futur³². Présents de façon sporadique chez Hérodote, Tite-Live et Plutarque, les contrefactuels historiques réapparaissent à la Renaissance pour offrir des événements parallèles, sur le mode du « et si ... » : la mort de César évitée s'il avait écouté les avertissements (Tacite), le nez de Cléopâtre « s'il eût été plus court » (Pascal, d'après Plutarque), la victoire totale d'Alexandre s'il avait montré moins d'orgueil. Ou, chez Hélisenne de Crenne, une autre option que celle de la guerre de Troie : « Si la fille de Leda eust observé le vivre pudicque, le Grec n'eust le tres fameux Ylion mis en totale ruyne »³³. Même un historien sérieux comme Étienne Pasquier se livre à cet exercice : dans son commentaire de l'histoire tragique des Vêpres Siciliennes (XIII^e siècle), il suppose que l'Empereur aurait subi le châtement divin s'il avait vraiment consenti au massacre³⁴.

La distance générique se réduit entre une tragédie à personnages inventés, une rumeur et un témoignage oculaire. Les êtres conceptuels « possibles » permettent de ne pas limiter la toute-puissance divine, ce dont profite indirectement la toute-puissance du créateur de fiction, et on peut dire que Rosset en a fait un usage appuyé. Bodin, Lucinge et La Popelinière ont donné des règles d'écriture qui visaient principalement à en éliminer les ajouts ornementaux encore recommandés par la section « *narratio* » des manuels de rhétorique : ils sont tous repérables chez Rosset qui ne se prive pas de descriptions « mirifiques », de la possibilité de faire émerger les causes des faits, brossant les portraits psychologiques [96] de ses héros ou anti-héros, donnant des explications, restituant des discours et des lettres, en les amplifiant ou en les abrégant, composant des vers et des figures qui outrepassent le style moyen de la rhétorique. L'historien humaniste devait éviter les comparaisons avec Hécube, Oreste, Absalon, Médée, Protée, etc. : elles sont bien présentes chez Rosset.

³⁰ Hayden White, *The Content of the Form, Narrative discourse and Historical Representation*, 1987. Paul Ricœur, « Histoire et rhétorique », 1994. Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, 1998.

³¹ Comme le montre un numéro du *Débat*, « L'histoire saisie par la fiction », 2011 : Pierre Nora, « Histoire et roman : où passent les frontières ? » et Antoine Compagnon, « Histoire et littérature, symptôme de la crise des disciplines ». La discussion dans le monde anglo-saxon est cependant bien antérieure : David K. Lewis, *Counterfactuals*, 1973 et Niall Ferguson, *Virtual History : alternative and counterfactuals*, 1997. Les historiens se sont encore récemment emparés de la question : voir la synthèse de Quentin Deluermoz et Pierre Singaravélou, *Pour une histoire des possibles*, 2016 et 2019.

³² Reinhart Koselleck, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, 1990, p. 19-36.

³³ Hélisenne de Crenne, *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* [1538], 1997, p. 132 : comme le signale Christine de Buzon, il s'agit d'une reformulation de la traduction du Pérégrin selon la note 76 sur la p. 132, p. 520.

³⁴ Étienne Pasquier, *Recherches de la France*, VIII, 1596-1621, ch. 56 ; 1996, p. 1677 *sqq.*

L'ordre naturel de l'Histoire est celui des événements consignés dans les annales et chroniques, par opposition à l'habitude épique de commencer *in medias res*. Rosset se range à cette règle, même s'il ne s'interdit pas anticipations et retours en arrière. La composition historique pratique la disjonction, la coupure, la juxtaposition dans le cadre de l'*oratio perpetua*, c'est-à-dire à l'opposé du style périodique. La phrase n'est ni close ni orientée vers une fin, car l'Histoire a sa propre cohérence naturelle (Bodin). Chez la plupart des auteurs cependant, l'ordre chronologique est plus ou moins confondu avec une chaîne causale (La Popelinière), alors que Rosset peut mouler les événements et les motivations dans l'ample camisole de la phrase cicéronienne, mais aussi imiter la succession des événements par des juxtapositions et un style haletant.

Comme les auteurs qui ne concèdent que le *docere*, Montaigne se plaint des historiens qui vont « patissant une belle contexture de bruits » (II, 10, p. 418a ; f. 175r), définition assez appropriée aux *Histoires tragiques*. De ce que dit Rosset lui-même de ses *Histoires*, on déduit qu'il pratique l'histoire infidèle, « belle » et romancée à l'aide des règles de l'*aptum*, adaptation bienséante des *res* et des *verba* aux caractères des personnages, notamment pour la reconstitution des discours. Une contexture orientée par les options partisanes lisibles dans certains commentaires du narrateur et dans l'utilisation des contrefactuels.

* * *

Il est remarquable que Rosset se soit auto-censuré, et que les éditions posthumes aient elles-mêmes choisi les histoires [97] les moins soupçonnables. Ses *Histoires Tragiques*, congruentes avec le « réalisme historique » de la tragédie par l'utilisation massive du vraisemblable, du possible passé, présentent aussi une grande affinité avec la réflexion actuelle sur les contrefactuels. Rosset laisse énoncer à son narrateur ou à ses personnages des encouragements au machiavélisme, à une casuistique d'État, à l'assassinat politique, à la fidélité vassale, au suicide et à la vengeance. Le *dynaton* historique, moins spectaculaire que l'*adynaton* pathétique, peut être lu comme l'envers de son conformisme post-tridentin : ses irréels du passé manifestent des écarts qui trahissent la tentation d'un ordre régressif vers la raison du plus fort, pendue sous la langue comme un charme encore non exorcisé.

Références

Sources

- Bodin, Jean, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, 1566, Paris, M. Le Jeune, 1572, dans *Œuvres Philosophiques*, édition et traduction par Pierre Mesnard, Paris, Presses Universitaires de France, 1951.
- Castelvetro, Lodovico, *Poetica d'Aristotele, vulgarizzata et sposta*, [1570], Bâle, Pietro de Sedabonis, 1576.
- Crenne, Hélienne de, *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* [1538], édité par Christine de Buzon, Paris, Champion, 1997.
- Deschamps, Martial, *Histoire tragique et miraculeuse d'un vol et assassinat commis au pays de Berry de Martial Deschamps*, Paris, Jehan Bienné, 1576. Fac-similé (bibliothèque municipale de Châteauroux) et édition numérique sur le site des BVH, 2011 (http://xtf.bvh.univ-tours.fr/xtf/view?docId=tei/B360446201_THIA63_1/B360446201_THIA63_1_tei.xml).
- Fichet, Guillaume, *Rhetorica*, Paris, Ulrich Gering, Martin Crantz et Michael Friburger, 1471.
- Histoire veritable de l'execrable docteur Vanini [l'], autrement nommé Luciolo. Bruslé tout vif ce quaresme dernier à Tholozé par arrest de la cour de Parlement, pour ses horribles impietez et blasfemes contre Dieu, et nostre seigneur Jesus-Christ*, Paris, André Soubbron, 1619.
- La Popelinière, Henri-Lancelot Voisin de, *L'Histoire de France*, La Rochelle, Abraham Haultin, 1581.
- La Popelinière, Henri-Lancelot Voisin de, *L'histoire des histoires, avec L'Idée de l'histoire accomplie*, 1599 ; édité par Philippe Desan, Paris, Fayard, 1989.
- Lucinge, René de, *La Manière de lire l'histoire*, 1614 ; édité par Michael J. Heath, Genève, Droz, 1993.
- Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, 1558, édité par Michel François, Paris, Garnier/ Bordas, 1991.
- Montaigne, Michel de, *Les Essais*, Exemplaire de Bordeaux, 1588-1592, édition numérique sur le site des BVH (http://xtf.bvh.univ-tours.fr/xtf/view?docId=tei/B330636101_S1238/B330636101_S1238_tei.xml; doc.view=notice) et fac-similé sur Gallica.
- Pasquier, Étienne, *Recherches de la France*, livre VIII, 1596-1621, édition et notes par Marie-Luce Demonet et Fabrice Iacono Lo Luongo, Paris, Champion, 1996.
- Rosset, François de, *Histoires tragiques*, [1614], Paris, Pierre Chevalier, 1619 ; Paris, François Huby, 1623 ; édité par Anne de Vaucher Gravili, Paris, Le Livre de Poche, 2001 ; fac-similé en ligne de l'édition de 1623 (bvh.univ-tours.fr), exemplaire du CESR.
- Suárez, Francisco, *Disputationes metaphysicæ*, [1597], Paris, Michel Sonnius, 1605 ; *Les êtres de raison : dispute métaphysique LIV*, texte latin présenté, traduit et annoté par Jean-Paul Coujou, Paris, J. Vrin, 2001.
- Vives, Juan Luis, *De Tradendis disciplinis*, 1531 ; Leyde, 1636 ; édition et traduction par Tristan Vigliano, Paris, Les Belles Lettres, 2013.

Études

- Arnould, Jean-Claude, « De Pierre Boaistuau à François de Belleforest, la rupture dans la Continuation », *RHR* 73, 2011, p. 73-87.

- Beam, Sara, « Les canards criminels et les limites de la violence dans la France de la première modernité », *Histoire, économie & société*, 2011-2, p. 15-28.
- Boudou, Bénédicte, « Formes et représentations de l'intériorité dans les *Histoires Tragiques* de Pierre Boaistuau », *RHR* 73, 2011, p. 57-72.
- Campanini, Magda, « Actualité et fabrication du tragique chez François de Rosset. Les variantes des deux premières éditions des *Histoires tragiques* », édition du numéro spécial de *Renaissance, Humanisme, Réforme* (RHR 73, 2011), p. 143-161.
- Chartier, Roger, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin-Michel, 1998.
- Chupeau, Jacques, « Quelques formes de l'écriture romanesque à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e », dans *L'Automne de la Renaissance : 1580-1630*, colloque de Tours 1979, dir. Jean Lafond et André Stegmann, Paris, Vrin, 1981, p. 219-230.
- Compagnon, Antoine, *Le Démon de la théorie. Littérature et sens commun*, Paris, Seuil, 1998.
- Combe, Vincent, *Histoires tragiques et « canards sanglants » : Genre et structure du récit bref épouvantable en France à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle*, Nice, 2011.
- Compagnon, Antoine, « Histoire et littérature, symptôme de la crise des disciplines », dans *Le Débat*, « L'histoire saisie par la fiction », 2011, 165, p. 62-70.
- Courtès, Noémie, « Léonora Galigai en Dragontine », *Critique*, 2003, 6-7, p. 673-674.
- Delporte, Marion ; « Des noces de Polybe et de Melpomène : les *Histoires tragiques* de François de Rosset », *XVII^e siècle*, 246, 2010/1, p. 43-54.
- Deluermoz, Quentin, et Singaravélou, Pierre, *Pour une histoire des possibles*, Paris, édition du Seuil, 2016, et « Points », 2019.
- Demonet, Marie-Luce, « 'Si mon mulet transalpin volait...' ou de la vérité en matière de langues », dans *Langage et vérité, Mélanges offerts à Jean-Claude Margolin*, dir. Jean Céard, Genève, Droz, 1993, p. 223-235.
- Demonet, Marie-Luce, « Scolastique française et mondes possibles », dans *Au-delà de la Poétique : Aristote et la Renaissance*, actes du colloque de Chicago-Madison (2000), dir. Ullrich Langer, Genève, Droz, 2002, p. 139-160.
- Demonet, Marie-Luce, « Le 'possible passé' : la reconstitution historique dans le récit au XVII^e siècle », *Revue des sciences humaines*, dir. Yves Le Bozec, numéro spécial *Le Vrai et le Vraisemblable*, 280, 2006, p. 25-47.
- Demonet, Marie-Luce, « La Poétique et la métaphysique à la fin de la Renaissance : la domestication de la fiction » (journée d'études sur la *Poétique* d'Aristote, CRAL-EHESS, 2008, org. Martine Pécharmant), non publié.
- Demonet, Marie-Luce, « Que reste-t-il du langage mental dans les textes philosophiques français, à la fin de la Renaissance ? », dans *Le Langage mental du Moyen Âge à l'âge classique* (colloque de Tours, 2005), dir. Joël Biard, European Science Foundation, Louvain, Peeters, 2009, p. 241-264.
- Demonet, Marie-Luce, « Objets fictifs et 'êtres de raison', locataires de mondes à la Renaissance », dans *La Théorie littéraire des mondes possibles*, dir. Françoise Lavocat, Paris, CNRS éditions, 2010, p. 125-146.
- Demonet, Marie-Luce, « Le contrôle des esprits et l'auto-censure des auteurs de fiction. Le deuxième commandement », dans *Lectura y culpa en el siglo XVI*, *Studia aurea*, 2012, p. 155-172.

- Doležel, Lubomir, « Possible Worlds and Literary Fictions », dans *Heterocosmica. Fiction and Possible Worlds*, The Johns Hopkins University Press, 1998.
- Doležel, Lubomir, « Récits contrefactuels du passé », dans *La Théorie littéraire des mondes possibles*, dir. Françoise Lavocat, Paris, CNRS éditions, 2010, p. 201-217.
- Dubois, Anna-Carolina, « La conception du tragique dans les récits brefs de Jean-Pierre Camus », *RHR* 73, 2011, p. 163-177.
- Eco, Umberto, *Lector in fabula*, [1979], Paris, Grasset, 1985.
- Eco, Umberto, *Les Limites de l'interprétation*, [1990], Paris, Grasset, 1992.
- Esméin, Camille, *L'essor du roman. Discours théorique et constitution d'un genre littéraire au XVII^e siècle*, Paris, Champion, 2008.
- Esnault, Claire, « Les scènes de supplice dans les *Histoires mémorables et tragiques* de François de Rosset », *RHR* 73, 2011, p. 131-141.
- Fanlo, Jean-Raymond, « Du rituel au procès : l'affaire Gaufridy dans *l'Histoire admirable* de Michaëlis et dans les *Histoires tragiques* de François de Rosset », *RHR* 73, 2011, p. 119-130.
- Ferguson, Niall (dir.), *Virtual History : alternative and counterfactuals*, Londres, Picador, 1997.
- Foucault, Didier, « La première biographie de Vanini », *La lettre clandestine*, 4, 1995, p. 30-37.
- Foucault, Didier, *Un philosophe libertin dans l'Europe baroque, Giulio Cesare Vanini (1585-1619)*, Paris, Champion, 2003.
- Frappier, Louise, « Histoire tragique et tragédie : anatomie du pathétique dans les nouvelles de François de Rosset », *RHR* 73, 2011, p. 11-27.
- Hartog, François, « L'art du récit historique », dans *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, dir. Jean Boutier et Dominique Julia, Paris, éditions Autrement, 1995, p. 184-193.
- Koselleck, Reinhart, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, [1979], Paris, EHESS, 1990, p. 19-36.
- Lajarte, Philippe de, « Entre destin, fortune et providence, romanesque et exemplarité : le tragique dans les *Histoires tragiques de notre temps* (1614) de François de Rosset », *Elseneur* 24, 2009, p. 123-139.
- Lajarte, Philippe de, « Types de récit et formes du tragique dans les recueils d'histoires tragiques de la seconde moitié du XVI^e et du début du XVII^e siècle », *RHR* 73, 2011, p. 41-55.
- Lever, Maurice, « De l'information à la nouvelle : les "canards" et les *Histoires tragiques* de Rosset », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 4, juillet-août 1979, p. 577-594.
- Lewis, David K., *Counterfactuals*, Cambridge, Harvard University Press, 1973.
- Marie-Madeleine Fragonard, « La nouvelle et le surnaturel. Sur la troisième nouvelle des *Histoires tragiques* de François de Rosset », dans *Conteurs et romanciers de la Renaissance*, dir. James Dauphiné et Béatrice Périgot, Paris, Champion, 1997, p. 189-208.
- Martin, Robert, *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Bruxelles, Mardaga, 1987.
- Martin, Robert, *Pour une logique du sens*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983 ; 2^e édition augmentée, 1992.
- Nora, Pierre, « Histoire et roman : où passent les frontières ? », dans « L'histoire saisie par la fiction », *Le Débat*, 165, 2011, p. 6-12.

- Pech, Thierry, « Exemplarité et publicité des procès », dans *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque : Le procès exemplaire*, dir. Stéphan Geonget et Bruno Méniel, Paris, Champion, 2008, p. 115-120.
- Pech, Thierry, *Contre le Crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : Les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Champion, 2000.
- Pietrzak, Witold K., « Les histoires tragiques de François de Belleforest et leur réception en France aux XVI^e et XVII^e siècles », *RHR* 73, 2011, p. 89-106.
- Poli, Sergio, « Les “Histoires Tragiques” de F. de Rosset ou de la contradiction », *XVII^e siècle*, 140-3, 1983, p. 333-346.
- Poli, Sergio, « Grandeur et décadence d'un recueil, ou des aventures diverses de l'histoire tragique », *Œuvres & Critiques*, XII, 1, 1987, p. 11-21.
- Ricœur, Paul, « Histoire et rhétorique », *Diogène*, 168, 1994, p. 9-26.
- Ricœur, Paul, *Temps et récit. I. L'intrigue et le récit historique*, Paris, éditions du Seuil, 1991.
- Rierger, Dietmar, « Histoire de loi–histoire tragique, authenticité et structure de genre chez F. de Rosset », *XVII^e siècle*, 1994, 184-3, p. 461-477.
- Ryan, Marie-Laure, *Possible Worlds and Literary Theory*, Cambridge University Press, 1994.
- Schmutz, Jacob, « Qui a inventé les mondes possibles ? », dans *Les Mondes possibles*, dir. Jean-Christophe Bardout et Vincent Jullien, *Cahiers de philosophie de l'Université de Caen*, 42, 2006, p. 9-45.
- Songes de Cléo. Fiction et histoire sous l'Ancien Régime (Les)*, dir. Sabrina Vervacke, Eric Van der Schueren et Thierry Belleguic, Presses de l'Université Laval, 2006.
- Roy, Roxane (dir.), « Le théâtre de la nouvelle : de la Renaissance aux Lumières », *Tangence*, 96, été 2011.
- Valcic Bulic, Tamara, « Le narrateur de Poissenot, ou l'art de ‘tournoyer autour du pot’ », *RHR* 73, 2011, p. 107-118.
- Vaucher Gravili, Anne de, « Discours didactique et contre-discours dans l'histoire tragique du XVII^e siècle », dans *Le Roman à la Renaissance*, actes du colloque international dirigé par Michel Simonin (Université de Tours, 1990), publiés par Christine de Buzon, Lyon, *RHR*, 2012, <https://rhr16.hypotheses.org/actes-du-colloque-roman>.
- Veyne, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, éditions du Seuil, [1971], 1978.
- White, Hayden, *The Content of the Form, Narrative discourse and Historical Representation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1987.
- Ziercher, Estelle, « Histoires tragiques et formes narratives au XVI^e siècle », *RHR* 73, 2011, p. 7-21.